

à terre

Pour préserver les espaces naturels des îles :

- évitez de piétiner la végétation
- respectez la tranquillité de la faune
- ramenez vos poubelles, déchets et mégots
- respectez la réglementation

(arrêtés municipaux du 02/01/2002 et 28/05/2003)

Lys des sables



Sont interdits :

- le camping et le bivouac
- les feux de camps et les barbecues
- la cueillette des plantes et l'arrachage de la végétation
- les chiens non tenus en laisse
- les radios et les sources de lumière intempestives
- le vélo et l'escalade
- les véhicules à moteur



en mer

Pour la sécurité et la tranquillité des lieux, respectez la réglementation de la bande des 300 mètres :

- la vitesse maximale autorisée est de 5 nœuds
- jet-ski : évolution interdite dans la bande des 300 m

Plaisanciers :

Mouillez dans les zones de sables
Évitez les posidonies
Remontez votre ancre à la verticale

Chasseurs sous-marins :

Utilisez votre bouée rouge de signalisation
Respectez la taille réglementaire des poissons capturés et les espèces protégées

Plongeurs sous-marins :

Palmez sans heurter les parois et la végétation
ne vous y accrochez pas
Apprenez à vous stabiliser.

L'équipe
du Parc maritime
des îles du Frioul
est à votre
disposition
pour toutes
informations
complémentaires.



Parc maritime des îles du Frioul
E-mail : parcmaritimefrioul@free.fr



Ville de Marseille
Direction de la Qualité de Vie Partagée
Division Mer et Littoral

Conservatoire-Etudes des Ecosystèmes
de Provence



PARC
MARITIME
DES ÎLES DU FRIOUL



UN ESPACE NATUREL PROTÉGÉ
DANS LA BAIE DE MARSEILLE